

CONCERTATION  
SUR L'AMELIORATION DE LA SURETE DES REACTEURS DE 900 MWE DU PARC NUCLEAIRE  
FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LEUR 4EME REEXAMEN PERIODIQUE

**Compte-rendu de la réunion publique de la CLI de Dampierre  
12 octobre 2018 - Ouzouer-sur-Loire**

La réunion a duré 2h50 et a réuni environ 80 participants.  
12 interventions du public.

En tribune :

- Claude BOISSAY, président de la Commission locale d'information, CLI de Dampierre-en-Burly
- Alain FOURCAULT, vice-président de la CLI de Dampierre-en-Burly
- Alexandre HOULE, chef de la division d'Orléans de l'Autorité de sûreté nucléaire, ASN
- Sébastien MIOSSEC, directeur de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, EDF
- Frédéric MENAGE, directeur de l'expertise nucléaire de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, IRSN

Garantes de la concertation :

- Isabelle BARTHE et Marianne AZARIO

Modération : Claude CHARDONNET, C&S Conseils

**Déroulé de la réunion :**

1. Ouverture par le président de la CLI
2. Introduction par la modératrice
3. Message de Marie-Pierre COMETS, présidente du HCTISN
4. Mot des garantes de la concertation
5. Intervention de l'ASN
6. Échanges avec les participants
7. Intervention d'EDF
8. Echanges avec les participants
9. Travaux en sous-groupes, par table
10. Mise en commun
11. Clôture de la réunion

**1. Ouverture**

---

**Claude BOISSAY, président de la CLI,** remercie les participants pour leur présence. Il présente l'objectif de la réunion et la concertation sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des

réacteurs de 900 MWe dans laquelle elle s'inscrit. Il rappelle que 8 centrales nucléaires sont concernées par cette concertation dont celle de Dampierre-en-Burly.

Il souligne le rôle des CLI, d'information du public, tout au long de la concertation. Il rappelle la volonté de la CLI de Dampierre de favoriser une concertation riche et productive afin d'éclairer EDF sur les attentes du grand public en matière de sûreté nucléaire pour les années à venir.

## **2. Introduction**

---

**Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion**, présente les intervenants en tribune, les garantes puis le déroulé et les objectifs de la réunion. Elle présente également le calendrier et les modalités d'information et de participation de la concertation.

## **3. Message de la présidente du HCTISN (video)**

---

**Marie-Pierre COMETS, présidente du HCTISN**, remercie les participants et tous les acteurs porteurs de la concertation qu'elle souligne comme étant volontaire et inédite, de septembre 2018 à mars 2019. Elle présente le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), une instance d'information, de concertation et de débat mise en place en 2008 sur les risques et la sécurité des activités nucléaires et leurs impacts sur la santé des personnes et sur l'environnement. Elle souligne la pluralité de cette instance indépendante, essentielle pour assurer sa mission de transparence de l'information, composée de parlementaires, de représentants d'associations de protection de l'environnement, d'organisations syndicales de salariés, d'exploitants d'installations nucléaires, de personnalités qualifiées et de représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ainsi que des services de l'Etat. Elle indique que cet espace de concertation original n'a pas d'équivalent au niveau national et international. Elle décrit ensuite les grandes étapes du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique et son contexte réglementaire.

Elle précise que la concertation porte sur les conditions d'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français.

Elle invite les participants à s'informer et à s'exprimer lors des réunions organisées par les CLI et sur le site internet de la concertation (<https://concertation.suretenucleaire.fr/>).

## **4. Mot des garantes de la concertation**

---

**Marianne AZARIO, garante**, précise qu'elle a été désignée par le HCTISN avec Isabelle BARTHE pour être garantes de cette concertation volontaire. Elle explique qu'elles veilleront à ce que l'information transmise au public par le HCTISN soit complète, intelligible et transparente. Elle souligne que la concertation implique la reconnaissance par le porteur de projet de l'expertise du citoyen et une capacité d'écoute mutuelle.

**Isabelle BARTHE, garante**, explique que la concertation doit respecter les principes de participation du public définis par le code de l'environnement, à ce titre toutes les interventions doivent être argumentées et traitées à égalité. Elle ajoute qu'à l'issue de la concertation, elles rédigeront un bilan afin de rendre compte du processus de la concertation et des arguments échangés. Elle précise que ce bilan sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique de chaque réacteur nucléaire de 900 MWe. Elle

précise également que les porteurs du projet devront répondre à ce bilan et se justifier s'ils ne prennent pas en compte les arguments exprimés par le public.

## 5. Intervention de l'ASN

(cf. diaporama joint projeté en séance)

**Alexandre HOULE, chef de la division d'Orléans, ASN**, présente L'Autorité de sûreté nucléaire et rappelle son indépendance vis-à-vis d'EDF et du gouvernement.

Il présente les objectifs et les étapes du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe. Il présente ensuite :

- Le processus des décisions et des consultations publiques qui jalonnent le réexamen périodique ;
- Les acteurs qui interviennent au cours du réexamen périodique ;
- Le programme de réexamen d'EDF : sa phase générique puis ses phases spécifiques afin de prendre en considération les particularités de chaque centrale ;
- Le calendrier des réexamens périodiques pour chaque centrale entre 2020 et 2031 ;
- L'examen de conformité et la réévaluation de sûreté qui seront mises en œuvre pour chaque centrale pour faire progresser la sûreté des centrales et répondre aux exigences de l'ASN.

Enfin il rappelle les attentes de l'ASN dans le cadre de la concertation publique afin d'orienter son instruction en fonction des attentes exprimées par les publics.

### *Echanges avec les participants*

**Catherine FUME, membre de l'association Sortir du nucléaire et habitante du giennois**, souhaite avoir la garantie que les avis exprimés pendant cette concertation seront pris en compte. Elle déplore qu'au cours des précédentes concertations (débat public sur la PPE, consultation en ligne de l'ASN en 2017) une majorité de participants se soit exprimés contre la poursuite de l'exploitation de l'énergie nucléaire ou la mise en service de l'EPR mais que ces avis n'aient finalement pas été pris en compte. Elle s'interroge sur la pertinence de la concertation sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique dans la mesure où le gouvernement n'a pas encore annoncé ses décisions en matière de politique énergétique et de poursuite de l'exploitation nucléaire.

**Thierry JOLIVET, membre de l'association Sortir du nucléaire et habitant du gâtinais**, s'interroge sur la teneur en tritium dans l'eau potable de la commune de Dampierre-en-Burly. Il estime que la majorité des français est contre le nucléaire. Il pense que cette filière n'est pas maîtrisée.

**Un habitant de Poilly-lez-Gien** s'interroge sur les mesures prévues concernant la cuve du réacteur et son enceinte de confinement s'il est constaté qu'elles sont défectueuses.

#### • **La prise en compte des avis exprimés pendant la concertation**

**Isabelle BARTHE, garante**, considère que l'articulation entre le débat et la prise de décision est fondamentale dans une concertation. Elle explique que le rôle des garants est de réaliser une synthèse des arguments exprimés dans la concertation. Elle indique que les porteurs de projet devront justifier de la façon dont ils prennent en compte les arguments dans leur décision.

**Alexandre HOULE, ASN**, souligne que la concertation porte sur la phase générique du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique à propos de laquelle un avis sera publié fin 2020 par l'ASN. Il indique que cet avis sera accompagné d'une synthèse qui expliquera comment les points de vue exprimés pendant la concertation ont été pris en compte par l'ASN. Par ailleurs, les organisateurs de la concertation s'engagent à répondre à toutes les questions déposées sur la plateforme en ligne (<https://concertation.suretenucleaire.fr/>).

- **La décision d'arrêter ou de poursuivre l'exploitation d'une centrale nucléaire**

**Alexandre HOULE, ASN**, indique que le débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ne concernait pas la sûreté nucléaire. Le rôle de l'ASN est de déterminer les conditions de sûreté dans lesquelles EDF peut poursuivre l'exploitation de ses réacteurs nucléaires pour 10 années supplémentaires. Il ajoute que la politique énergétique et industrielle d'EDF ne relève pas de l'ASN. Il rappelle également que le réexamen périodique des réacteurs se décline en une phase générique puis une phase spécifique à chaque réacteur pour que les modifications demandées soient adaptées aux spécificités locales des centrales.

- **Les mesures prévues pour la cuve et l'enceinte de confinement du réacteur**

**Alexandre HOULE, ASN**, explique qu'à l'issue du réexamen périodique, le redémarrage d'un réacteur est conditionné par le respect des exigences de sûreté fixées par l'ASN. Il précise que la cuve et l'enceinte de confinement d'un réacteur devront faire l'objet de travaux par EDF si elles ne répondent pas aux exigences de sûreté.

**Frédéric MENAGE, IRSN**, cite le cas d'une centrale nucléaire états-unienne dont l'enceinte de confinement ne répondait pas aux fonctions de sûreté qui lui étaient assignées. Il indique que l'exploitant, ayant jugé que les travaux de remise en état étaient trop onéreux, a pris la décision de fermer la centrale nucléaire.

- **Le tritium et la qualité de l'eau**

**Claude BOISSAY, CLI de Dampierre**, indique que cette question sera instruite par la CLI de Dampierre dans la mesure où elle porte sur la situation actuelle.

**Gérard MAHAUD, membre de la CLI et représentant de l'association UFC Que choisir**, s'interroge sur la concordance entre le calendrier du réexamen périodique et la 4<sup>ème</sup> visite décennale du réacteur 1 de la centrale de Tricastin prévue en 2020. Il souhaite savoir si pendant le réexamen périodique les centrales nucléaires feront l'objet d'une autorisation provisoire de poursuite de fonctionnement ou celles-ci seront à l'arrêt.

**Un habitant de l'Yonne** souhaite savoir quel organisme a fixé les limites de fonctionnement de la cuve et de l'enceinte de confinement des réacteurs de 900MWe à quarante ans lors de leur conception.

**Un habitant de Châteauneuf-sur-Loire** souhaite savoir comment s'intègre le grand carénage dans le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique. Il s'interroge également sur les mesures envisagées par EDF pour maintenir le refroidissement des réacteurs en période de sécheresse dans un contexte de multiplication des dérèglements climatiques et pour contenir les rejets de tritium dans l'eau.

- **Le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique et la 4<sup>ème</sup> visite décennale de Tricastin 1**

**Alexandre HOULE, ASN**, explique qu'une visite décennale est un arrêt de longue durée pendant laquelle une grande partie des travaux du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique seront

réalisés. Il indique que cet arrêt est prévu en 2019 pour le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Tricastin, avant l'avis générique de l'ASN sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique. Il précise qu'après la visite décennale, le réacteur 1 de la centrale de Tricastin devra certainement faire l'objet de travaux supplémentaire pour prendre en compte les décisions formulées par l'ASN dans l'avis générique. En effet, il ajoute que le réexamen périodique consiste en des travaux répartis sur plusieurs années et dont la visite décennale ne constitue qu'une partie. Il ajoute que l'autorisation de poursuite de fonctionnement de la centrale pour dix années supplémentaires ne sera donnée qu'à l'issue du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique et non de la visite décennale.

- **La durée de fonctionnement de la cuve et l'enceinte de confinement des réacteurs de 900 MWe**

**Alexandre HOULE, ASN**, explique que, lors de leur conception, les études réalisées par EDF ont montré que, pour une durée de 40 ans, le fonctionnement de la cuve et l'enceinte de confinement d'un réacteur de 900MWe étaient satisfaisantes. Il ajoute qu'aujourd'hui EDF doit démontrer à l'ASN par des études, des contrôles et des essais encadrés par l'ASN que ces cuves et ces enceintes peuvent fonctionner de manière satisfaisante dix années supplémentaires. Il précise que ces contrôles ont été définis par l'ASN avec l'appui d'experts tels que l'IRSN. Il ajoute que l'autorisation de poursuite de fonctionnement n'est pas un blanc-seing donné pour dix années supplémentaires ; l'ASN contrôle en permanence les centrales nucléaires pour vérifier que l'exploitant répond à la réglementation et met en œuvre les moyens adéquats pour répondre aux enjeux de sûreté.

- **Le grand carénage**

**Alexandre HOULE, ASN**, explique que le grand carénage est un terme du vocabulaire d'EDF qui désigne tous les investissements réalisés par EDF sur ses centrales nucléaires, y compris les modifications et les travaux liés aux améliorations de sûreté nucléaire.

**Sébastien MIOSSEC, EDF**, indique que le grand carénage intègre la réévaluation de sûreté des réacteurs de 900MWe et le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique. Il précise que le grand carénage a aussi pour objectif d'optimiser le fonctionnement des installations, le rendement, et d'autres aspects distincts des enjeux de sûreté.

- **Le maintien du refroidissement des réacteurs en période de sécheresse dans un contexte de dérèglement climatique**

**Alexandre HOULE, ASN**, indique que les améliorations de sûreté du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique demandées par l'ASN à EDF prennent en compte toutes les situations climatiques extrêmes jugées probables dans les années à venir.

## **6. Intervention d'EDF**

(cf. diaporama joint projeté en séance)

**Sébastien MIOSSEC, directeur de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly** présente la centrale et ses principales échéances pour la 4<sup>ème</sup> visite décennale de 2021 à 2024. Il présente les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF dans sa Note de réponse aux objectifs concernant :

- La maîtrise des impacts environnementaux ;
- Les contrôles de conformité et de maîtrise du vieillissement de l'installation ;
- La réévaluation du niveau de sûreté des centrales nucléaires.

Dans le cadre de la réévaluation de sûreté, il détaille les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF concernant :

- Les accidents sans fusion du cœur,
- Les agressions,
- La piscine d'entreposage de combustible,
- Les accidents avec fusion du cœur ;

Enfin, il résume les principales dispositions proposées par EDF pour répondre aux objectifs du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe.

### ***Echanges avec les participants***

**Françoise POUZET, membre de l'association Sortir du nucléaire,** souhaite savoir pourquoi EDF prévoit l'augmentation de traitements biocides dans ses nouvelles actions de maîtrise des impacts environnementaux.

**Un habitant de Suilly-la-Tour** souhaite savoir si d'autres réexamens de sûreté de la cuve du réacteur sont prévus entre chaque réexamen périodique. Il constate par ailleurs que les objectifs de sûreté présentés par les intervenants n'ont pas vocation à empêcher un accident nucléaire mais à minimiser les impacts d'un accident nucléaire. Il s'interroge également sur les risques d'un accident nucléaire et de ses conséquences sur l'environnement et la vie des riverains d'une centrale. Il souhaite savoir si des indemnisations sont prévues en cas d'accident.

**Un habitant de Gien** estime que l'information diffusée concernant la sûreté nucléaire et les réflexes à adopter en cas d'accident nucléaire est insuffisante et inadaptée à la population giennoise en particulier celle issue de l'immigration ou analphabète.

#### **• La diffusion de l'information sur la sûreté nucléaire sur le territoire**

**Sébastien MIOSSEC, EDF,** explique que la préfecture a la responsabilité d'informer les populations sur les réflexes à adopter en cas d'accident nucléaire. Il relève que plusieurs actions de communication sont mises en place pour informer les habitants. Il indique qu'il transmettra cet avis aux pouvoirs publics.

**Claude BOISSAY, CLI de Dampierre,** rappelle que très peu de personnes ont participé à l'exercice d'urgence nucléaire réalisé en décembre 2017 alors que toutes les communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale avaient fait l'objet d'une communication importante. Il déplore que les campagnes de distribution de pastilles d'iode ne rencontrent que peu de succès malgré la mise en place d'une information dense.

**Marianne AZARIO, garante,** rappelle que même si elle relève de la responsabilité des pouvoirs publics, cette question est légitime dans le cadre de la concertation.

**Frédéric MENAGE, IRSN,** estime qu'il est en effet important de multiplier les canaux d'information pour la population. Il invite les participants en attente d'information à se rendre sur le site internet [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com) qui comporte des éléments d'explication au format texte et vidéo.

#### **• Les traitements biocides**

**Sébastien MIOSSEC, EDF**, explique qu'EDF prévoit de doubler ses unités de traitements biocides, non par manque d'efficacité, mais pour pouvoir déployer ceux-ci sur l'ensemble des circuits de refroidissement de la centrale de Dampierre.

- **La fréquence des réexamens de sûreté**

**Sébastien MIOSSEC, EDF**, explique qu'outre les visites décennales la politique de maintenance d'EDF est composée d'actions de prévention avec des contrôles périodiques. Il indique qu'EDF réalise des contrôles de sûreté tous les dix mois à l'occasion des recharges de combustible et également tous les deux ans lors des arrêts de tranche dans le cadre d'opérations de maintenance approfondies.

- **Le risque d'un accident nucléaire**

**Sébastien MIOSSEC, EDF**, explique que la responsabilité d'EDF est de garantir la sûreté des installations nucléaires à tout moment et d'être capable de réagir à tous les incidents et accidents possibles y compris ceux qui n'avaient pas été imaginés jusqu'à aujourd'hui et ceux dont la probabilité d'occurrence est très faible.

**Thierry SOLER, conseiller départemental du Loiret et membre de la CLI**, souhaite connaître les objectifs de sûreté relatifs aux incidents nucléaires liés à une chute d'avion ou en cas d'agression terroriste sur une centrale nucléaire.

**Un habitant d'Autry-le-Châtel** se dit inquiet en dépit des explications de la tribune. Il fait observer qu'il ne reçoit aucune information concernant la centrale nucléaire de Dampierre. Il s'inquiète de la prise en compte des avis exprimés pendant la concertation et déplore que les intervenants ne répondent pas à la question posée sur la teneur en tritium dans l'eau potable.

**Philippe PERRUCOT, représentant de l'ACIRAD Centre et membre de la CLI**, s'interroge sur la capacité de prolongation de la durée de vie des réacteurs de 900MWe au-delà de quarante ans. Il s'interroge également sur le discours d'EDF qui vise à démontrer que plus les centrales sont anciennes, plus elles deviennent sûres avec les examens de sûreté. Il déplore l'absence du préfet et l'absence de réponse sur la sincérité et l'utilité de la concertation quand la majorité des avis exprimés lors des précédentes concertations sur des enjeux énergétiques et nucléaires n'ont pas été pris en compte. Enfin, il s'inquiète des conséquences du changement climatique sur l'exploitation des centrales nucléaires et il souhaite savoir s'il y a eu des arrêts de réacteurs nucléaires à cause de la baisse d'étiage de la Loire.

- **Les objectifs de sûreté relatifs aux incidents nucléaires liés à une chute d'avion ou en cas d'agression terroriste**

**Alexandre HOULE, ASN**, explique que la sécurité nucléaire liée aux actes malveillants est sous la responsabilité du Haut fonctionnaire à la défense et à la sécurité (HFDS) et non de l'ASN.

**Sébastien MIOSSEC, EDF**, explique que le HFDS effectue, de la même façon que l'ASN pour la sûreté nucléaire, des contrôles programmés et inopinés pour vérifier que les installations d'EDF répondent aux exigences de sécurité définies dans le code de la Défense. Il précise que ces objectifs de sécurité sont confidentiels.

- **L'arrêt de réacteurs nucléaires et la baisse d'étiage de la Loire**

**Sébastien MIOSSEC, EDF**, indique qu'aucun réacteur nucléaire n'a été arrêté en raison de la baisse de l'étiage de la Loire cet été.

- **La prise en compte des avis pendant la concertation**

**Alexandre HOULE, ASN**, rappelle la durée de la concertation et les modalités d'expression mise en œuvre ; il rappelle que celle-ci est assez longue afin de recueillir les attentes des publics sur les améliorations de sûreté à apporter dans le cadre 4<sup>ème</sup> réexamen périodique.

**Sébastien MIOSSEC, EDF**, souligne le fait que la concertation sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique est inédite dans la mesure où la présentation publique par l'exploitant de ses objectifs de sûreté est une opération importante d'explicitation et de transparence sans précédent au niveau international.

**Isabelle BARTHE, garante**, insiste auprès des porteurs de la concertation sur l'importance d'entendre les points de vue des participants sur la prise en compte de leur expression à l'issue de la concertation. Elle rappelle toutefois qu'une concertation n'est ni un référendum ni un sondage.

- **« Plus les centrales sont anciennes, plus elles deviennent sûres avec les examens de sûreté »**

**Frédéric MENAGE, IRSN**, rappelle que le réexamen de sûreté comporte deux volets. Il est composé d'un examen de conformité des centrales qui vieillissent qui consiste à bien surveiller, à réparer avant que le système ne défaille, à réaliser des opérations de maintenance préventive. Il faut aussi améliorer le niveau de sûreté au mieux de ce que l'on peut faire compte tenu de l'état de l'art et ce, indépendamment de la conformité des installations.

## **7. Travail en sous-groupes, par table**

---

**Claude CHARDONNET, C&S Conseils**, invite les participants à une réflexion collective en sous-groupes sur la base de 4 questions :

- Quels sont selon vous les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'amélioration présentées par EDF qui vous semblent pertinentes ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'améliorations présentées par EDF qui ne vous semblent pas pertinentes ?
- D'autres voies d'amélioration vous semblent-elles utiles à étudier ?

## **8. Mise en commun**

---

**Claude CHARDONNET, C&S Conseils**, invite les rapporteurs volontaires à venir restituer en tribune les points clés des échanges à leur table.  
(cf. ci-joint les grilles remplies des 6 tables)

### **. Les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté**

Table n°1 :

- Les générateurs de vapeur concernés par des problèmes de concentration carbone dans les aciers ;



- Les piscines d'entreposage des combustibles usées en référence au rapport de Greenpeace montrant la vulnérabilité de ces installations ;
- La question des agressions extérieures et des chutes d'avion.

Table n°2

- Le lien entre sécurité et sûreté nucléaire : les participants estiment que la sécurité des installations nucléaires a un impact direct sur la sûreté nucléaire étant donné que plusieurs mesures de sûreté nucléaire sont induites par le niveau de sécurité d'une centrale dans un contexte post 11 septembre 2001.

Table n°4 :

- Il n'y a pas de risque zéro ;
- Il faut le moins de risques possible ;
- La procédure d'arrêt d'urgence des réacteurs.

Table n°5 :

- Assurer le refroidissement des réacteurs en fonctionnement normal et accidentel en quantité et en qualité de l'eau pour éviter la fusion et les rejets de plutonium dans le cas des réacteurs fonctionnant au Mox.

Table n°6 :

- La piscine d'entreposage du combustible contre des agressions extérieures en raison des nouvelles menaces et risques qui étaient inconnus il y a quarante ans.

### **. Les propositions d'amélioration présentées par EDF auxquelles les participants souscrivent**

Table n°1 :

- Certains participants pensent que la prise en compte du retour d'expérience est satisfaisante ;
- D'autres, plus inquiets, estiment qu'il n'y pas de risque zéro puisqu'il y aura toujours des risques qui échappent aux probabilités ;

Table n°2 :

- Les participants estiment que les propositions d'EDF semblent aller dans le bon sens ;

Table n°4 :

- Les agents EDF présents à la table estiment que les améliorations présentées semblent pertinentes ;
- D'autres estiment que les propositions d'EDF sont insatisfaisantes, ils souhaitent l'arrêt définitif des centrales nucléaires.

Table n°5 :

- Garantir une source de fonctionnement électrique pour l'auto-fonctionnement de la centrale en cas d'urgence pour tenter de maîtriser le refroidissement du cœur accidenté.

Table n°6 :

- La récupération du corium en référence à Fukushima.

### **. Les propositions d'amélioration présentées par EDF qui ne semblent pas pertinentes**

Table n°1 :

Le rapporteur indique que ce point n'a pas été abordé. Il cite les points manquants dans la présentation des intervenants selon les participants à sa table :

- Le facteur humain (l'organisation du travail, la sous-traitance, etc.) ;
- Le coût du réexamen périodique et son rapport avec le gain en termes d'améliorations de sûreté.

Table n°2 :

- Les participants auraient souhaité plus d'information sur :
  - o la définition du référentiel de sûreté ;

- la description de l'état des installations nucléaires après 40 ans de fonctionnement et les enjeux induits ;
- Le récupérateur de corium et son efficacité sur les réacteurs de 900MWe par rapport à l'EPR.

Table n°3 :

- Les participants souhaitent avoir davantage d'explications sur le récupérateur de corium.

Table n°4 :

- Les participants souhaitent avoir davantage d'explications sur les améliorations de sûreté sur la piscine d'entreposage du combustible.

Table n°5 :

- EDF doit se sentir davantage concerné par la faible implication de la population locale en cas d'accident pour que cela se passe le mieux possible en cas d'accident pour la population riveraine.

Table n°6 :

- Les participants souhaitent avoir davantage d'explications sur le récupérateur de corium.

### **. D'autres voies d'amélioration utiles à étudier**

Table n°1 :

- Les études épidémiologiques autour des centrales sur les pathologies radio-induites et les conséquences environnementales, etc. dans le cadre de la prolongation du fonctionnement de l'industrie nucléaire ;
- L'information du public, notamment dans le périmètre d'extension du PPI. Les participants proposent de décentraliser les réunions d'information dans des communes plus éloignées de la centrale ;
- La gestion des déchets radioactifs et les conséquences de la saturation des lieux de stockage de la matière radioactive ;
- Les rejets des produits radioactifs dans l'atmosphère et dans l'eau, notamment l'augmentation du rejet de tritium ;
- La transparence sur le calcul du coût du KWh en prenant en compte l'ensemble de la filière.

Table n°2 :

- L'information de la population est insuffisante. Les participants déplorent par exemple la communication tardive pour la présente réunion.

Table n°4 :

- La transition énergétique ;
- L'accidentologie liée au facteur humain ;
- Les rejets de tritium dans la nappe phréatique qui alimente en eau potable la commune de Dampierre-en-Burly ;
- L'alimentation en eau des circuits de refroidissement.

Table n°5 :

- Prendre en compte l'augmentation du volume des futurs déchets et l'augmentation des rejets chimiques et radiologiques en cas de prolongement des réacteurs puisqu'aucune bonne solution n'a été trouvée à ce jour la gestion des déchets nucléaires.

Table n°6 :

- Un participant a émis le souhait de voir fermer les vieilles usines atomiques pour créer des emplois au travers du démantèlement et le développement des énergies renouvelables.

## **9. CLOTURE DE LA REUNION**

**Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion,** relève les principaux points abordés par les participants lors de la réunion :

- Le sens et la sincérité de la concertation ;
  - L'information et la sensibilisation de la population locale ;
  - Le calendrier du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique et les risques d'incohérence entre le calendrier général du processus et celui de la centrale de Tricastin ;
  - La cuve et l'enceinte de confinement du réacteur ;
  - Le récupérateur de corium ;
  - La piscine d'entreposage de combustible.
  - Le risque de chute d'avion ;
  - Les conséquences de la sécheresse compte tenu du changement climatique ;
  - Les déchets et rejets en cas de prolongation de la durée de vie des centrales
  - Le rapport entre sûreté et vieillissement ;
- L'efficacité attendue des propositions d'amélioration de sûreté présentées.

**Marianne AZARIO, garante,** souligne la qualité et la richesse de l'expertise citoyenne au travers des interventions des participants et se dit confiante pour la suite de la concertation. Elle rappelle que cette concertation intervient très en amont de la décision de l'ASN, prévue en 2020, et permet ainsi un temps d'échange relativement long avec les citoyens. Elle relève par ailleurs qu'au cours des échanges, le sujet de l'information du public, notamment en situation accidentelle, a été abordé à plusieurs reprises. A ce titre elle propose aux organisateurs de la concertation, de rappeler les dispositifs mis en place pour l'information du public sur le site de la concertation afin que ce thème puisse être alimenté par la concertation.

**Isabelle BARTHE, garante,** relève le souhait des participants de davantage de transparence sur l'articulation entre les avis exprimés au cours de la concertation et les décisions qui seront prises. Elle souhaite que ce gage de confiance soit entendu par les porteurs de la concertation.

**Le président de la CLI,** remercie les participants pour la richesse de leur contribution sur un sujet très technique mais également de haute importance pour la vie d'une centrale comme celle de Dampierre. Il indique que les contributions des participants seront compilées et prises en compte dans la suite de concertation. Il rappelle que la concertation sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs de 9000MWe se poursuit jusqu'en mars 2019 et que la CLI de Dampierre prévoit d'organiser des actions de communication sur des marchés proches de la centrale de Dampierre et un partenariat avec une école d'ingénieurs pour favoriser la participation des étudiants à la concertation. Il remercie les intervenants en tribune, les garantes, la modératrice de la réunion et les organisateurs de la réunion.